

Communauté
de CommunesHaut Limousin
en MarcheEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DU HAUT LIMOUSIN EN MARCHÉ

SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2021

2021_144

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE – VALIDATION
DU PLAN D'ACTION DE LA CONVENTION

L'an deux mille vingt et un, le 8 novembre à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace du Rocher à Magnac-Laval (87190), sous la présidence de Monsieur PERRIN, Président.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 29 octobre 2021.

Nombre de conseillers		BACHELLERIE Pierre, BAMBAGINI Martine, BARRIERE Jean-Paul, BERGER Odile, BOULLE Jean-Claude, BOUX Michel, BREGEAUD Pascal, BREGEON Pascal, COINDEAU Yvette, COMBECAU Pascal, COURTIOUX Vincent, DAMAR Vincent, DAVID Daniel, de LA SALLE Jacques, DESBORDES Marie-Hélène, DRIEUX Sophie, DUFOURD Jacques, ESCLAMADON Jean-Marie, FILLOUX Virginie, FIOUX Alain, GAINAND Jean-Pierre, GENTY Guillaume, GORIN Claudine, GUIBERT Philippe, GUIBERT Xavier, GUILLOT Olivier, GUILLON Jean-Claude, IMBERT Ginette, JOUANNY Alain, LACHAISE Joël, LAURENT-DUSSY Claudine, LAVERGNE Viviane, LONDEIX Colette, MAITRE Daniel, MARCOUX-LESTIEUX Patricia, MARTIN Francis, MAURY Alice, MOREAU Pierre-Charles, NAVARRE Michel, NIVARD Fabrice, NOUGIER Serge, OVAN Nicolas, PAILLER Alain, PERRIN Jean-François, PEYRONNET Claude, REYNAUD Gilles, ROUET Jean-Louis, ROUMILHAC Pierre, SAILLARD Madeleine, SCHIRA Bruno, THEVENOT Pierrette.
En exercice	62	
Titulaires Présents	51	
Suppléants Présents	3	
Pouvoirs titulaires	5	
Votants	59	

PRÉSENT Suppléant : Jean-Michel DACKOW, Marie-Thérèse NOEL, Gilles VINCEY,

POUVOIRS hors suppléant :

- Jean-Marie ROCH qui donne pouvoir à Claude PEYRONNET
- Anne-Marie SINGEOT qui donne pouvoir à Sophie DRIEUX
- Christian JACQUIER qui donne pouvoir à Bruno SCHIRA
- Marie-Catherine BARRET-BONNN qui donne pouvoir à Jacques de LA SALLE
- Dominique DELPEUCH qui donne pouvoir à Alain JOUANNY

Excusés : Michel LAVERGNE, Lynda AUBRUN, Bernard MARTIN,

Assistaient également à la séance des délégués suppléants.

Monsieur Guillaume GENTY est élu secrétaire de séance.

Madame Odile Berger, Vice-présidente en charge de la politique territoriale s'exprime en ces termes :

Suite à l'approbation du conseil communautaire concernant la signature du protocole d'engagement sur le prochain Contrat de Relance et de Transition Écologique, la communauté de communes a pu bénéficier de l'accompagnement d'un cabinet d'étude mandaté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires pour l'assister dans la rédaction de sa convention cadre.

L'intervention du bureau d'étude a notamment porté sur :

- la réalisation d'un diagnostic complémentaire destiné à révéler les axes stratégiques qui viendront alimenter la convention cadre à signer avec l'État,
- la réflexion sur un plan d'action qui permettra d'identifier les actions structurantes et prioritaires qui pourront être intégrées au CRTE.

Ces travaux ont permis d'aboutir à la rédaction d'un projet de convention contenant les ambitions du territoire, ainsi qu'une stratégie globale d'intervention du CRTE. Ces éléments essentiels au contrat vous sont présentés en annexe.

Dans les semaines suivantes, des fiches-actions destinées à illustrer la diversité des projets envisagés sur le territoire viendront compléter la convention et permettre sa signature avec les services de l'État.

De plus, ce projet est évolutif : élaborer localement et collectivement, il est mis à jour aussi régulièrement que le partenariat local le jugera pertinent au regard des premiers résultats, des opportunités et de l'apparition de nouveaux enjeux.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 septembre 2020 portant les nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche ;

Vu la circulaire du 20 novembre 2020 portant sur la création des Contrats de Relance et de Transition Écologique ;

Considérant l'engagement de principe la collectivité dans un Contrat de Relance et de Transition Écologique,

Considérant le projet de plan d'action en annexe de la présente délibération,

Considérant le calendrier déterminé pour la mise en œuvre du Contrat de Relance et de Transition Écologique,

Il est proposé au conseil de communauté d'approuver le projet de plan d'action constitutif de convention cadre du Contrat de Relance et de Transition Écologique proposé en annexe.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : Le projet plan d'action constitutif de la convention du Contrat de Relance et de Transition Écologique est approuvé.

Article 2 : Le président est autorisé à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre du Contrat de Relance et de Transition Écologique.

Adoptée à l'unanimité

Le Président

Signé électroniquement par : Le

Président

Date de signature : 25/11/2021

Qualité : Signature des ACTES par le

Président

Jean-François PERRIN

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Contrat de Relance et de Transition Écologique Communauté de Communes Haut Limousin en Marche

Les ambitions du territoire

La Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche, a été créée le 1er janvier 2017. Cet EPCI est issu de la fusion des anciennes communautés de communes Brame Benaize, Basse Marche et Haut-Limousin ainsi que du Syndicat Mixte en charge de la gestion des ordures ménagères. Elle est composée de 40 communes et 22 700 habitants (2018). Elle fait partie du Pays du Haut Limousin. Une partie du territoire est en forte interaction avec des pôles extérieurs (Limoges, St Junien...)

Jeune communauté de communes, héritière de l'expérience de trois CdC antérieures, la CdC du Haut Limousin en Marche se trouve à un moment décisif.

Ce moment est marqué par trois interrogations :

- L'érosion démographique est-elle inéluctable ?
- Peut-on juguler la lente diminution des activités ?
- Comment « faire communauté » en fusionnant les trajectoires et les politiques de CC préexistantes ?

Pour répondre à ses questions, la CCHLEM ne manque pas d'atouts :

- Un environnement d'une qualité exceptionnelle, préservé par les pratiques agricoles ;
- Une attractivité résidentielle persistante, que l'on peut intensifier ;
- Une fonction de pôle d'emploi, diminuée certes, mais qui dispose de bases lui permettant de retrouver son dynamisme.

Pour autant, la CCHLEM souhaite se démarquer en agissant sur trois registres :

- Offrir à tous les habitants, anciens ou nouveaux, une qualité de vie exceptionnelle, alliant les qualités rurales à des services de niveau urbain
- Réduire l'impact des activités humaines pour préserver et valoriser un patrimoine paysager et biologique exceptionnel.
- Construire un environnement propice au développement économique.

Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques suivantes. Les projets de la communauté de communes déjà engagés et disposant d'un financement de l'État sont recensés dans le tableau récapitulatif (annexe 2). En regard des orientations stratégiques, ne figurent que les actions nouvelles, pouvant être mise en œuvre en 2022.

Orientation 1 : Offrir à tous les habitants, anciens ou nouveaux, une qualité de vie particulière alliant atouts de la vie rurale à des services de qualité

La population de la CCHLEM est en constant recul depuis cinquante ans en raison d'un solde naturel négatif. Ce recul a d'abord été lié à un exode important, mais, depuis quelques années la Communauté a retrouvé un solde migratoire positif, insuffisant cependant pour combler le déficit de naissance par rapport aux décès.

Dans son PLUi, la Communauté de communes vise à retrouver une évolution positive de la population. Compte-tenu du solde naturel, la croissance sera en grande partie externe : non seulement le territoire doit pouvoir garder les jeunes actifs qui souhaitent rester, mais il doit aussi monter en attractivité et en visibilité pour des ménages venant de l'extérieur, soit par desserrement de l'agglomération de Limoges, soit provenant d'autres territoires.

La stratégie communautaire pour augmenter l'attractivité du territoire se fonde sur deux dimensions complémentaires :

- Une offre d'habitat renouvelée dans des petites villes et des bourgs renforcés ;
- Un maillage de services au public dense et modernisé

Objectif 1 .1. Renforcer les polarités structurantes et améliorer l'offre d'habitat

La CCHLEM a la chance de bénéficier, dans son territoire, de petites villes et de bourgs centres robustes et bien dotés en services, qui apportent autant d'atouts pour une politique d'attractivité démographique. En effet, le solde migratoire légèrement positif ne permet pas de compenser un solde naturel négatif, qui peut atteindre dans certaines communes des seuils critiques. Or, les polarités de Bellac, du Dorat, de Magnac-Laval apportent des services et des aménités de très bon niveau qu'il importe de valoriser en intensifiant la qualité urbaine du territoire ; d'autres communes jouent des rôles de polarités-relais (Blond, St-Sulpice-les-Feuilles...).

Cependant, l'offre d'habitat est loin d'être à la hauteur des ambitions d'accueil. La moitié des logements date d'avant 1946, 15% des logements sont vacants et 10% du parc est considéré comme potentiellement indigne selon la DREAL Nouvelle-Aquitaine.

Les très grands logements sont majoritaires, la plupart des logements sont en sous-occupation : la taille moyenne des ménages est de 1,96 personnes en 2017. Les couples avec enfants représentent moins d'un tiers des ménages. Il est vital de développer une offre de logements permettant de diversifier les publics : jeunes ménages avec enfants, jeunes actifs à la recherche d'un premier logement autonome, logements locatifs pour gérer des situations de transition (divorce, veuvage, chômage) le cas échéant, logements pour les saisonniers, etc.

Objectif 1 .2. Adapter et moderniser les services au public

La CCHLEM a hérité des communautés de communes précédentes d'importants réseaux de services aux personnes qui couvrent la petite enfance et la jeunesse, à quoi s'ajoute un réseau particulièrement dense de lecture publique (23 médiathèques et points lecture), dont le niveau d'activité est soutenu (un fonds commun de 4 000 documents, 50 000 prêts par an).

Ces réseaux assurent globalement un accueil pour le début du cycle de vie, jusqu'à la majorité et pour les adultes s'agissant des médiathèques. L'objectif est de conserver ce maillage territorial : couverture territoriale, qualité des locaux et des animations, diversification des offres (tarifs sociaux, verdissement des prestations). C'est une condition nécessaire pour retrouver une attractivité auprès de ménages, de jeunes actifs avec enfants. Par ailleurs, l'accroissement du nombre de personnes âgées entraîne des besoins d'adaptation des logements et de renforcement de l'offre de services spécialisés.

Dans le domaine de la santé, le territoire dispose de l'hôpital intercommunal de Bellac et a signé un Contrat local de santé avec l'ARS Nouvelle Aquitaine.

Mais la couverture en professionnels libéraux se dégrade. La démographie médicale est désormais un enjeu important.

La politique sportive en revanche, reste à construire. Globalement, le territoire de la CCHLEM est pauvre en équipements, même si l'on trouve des équipements de plein air de qualité (golf, centre équestre...). En s'appuyant sur une couverture en équipements communaux de base renforcée, la CCHLEM souhaite construire une « marque » sportive à partir des qualités de son environnement (sports de plein air, sport santé...).

Objectif 1 .3. Restaurer et valoriser le patrimoine

La Communauté de communes est riche d'un patrimoine historique dont la préservation concoure à l'image du territoire. Il convient donc de soutenir les projets dont le but est la mise en valeur des monuments emblématiques du Haut Limousin en Marche.

Cette démarche doit être réalisée en concertation avec les services de la DRAC.

Orientation 2 : Réduire l'impact des activités humaines pour préserver et valoriser un patrimoine paysager et biologique exceptionnel.

Le paysage de la CCHLEM présente les aspects remarquables du plateau bocager du nord-Limousin, creusé de vallées orienté du S-E vers le N-O, et ponctué de massifs forestiers. La préservation et la valorisation de ce capital tisse la trame de fond du CRTE, qui donne leur sens aux autres orientations stratégiques.

Cependant, cet environnement est sous contraintes :

- Comme partout, il est soumis aux émissions liées à l'activité humaine (ici, les transports, l'habitat et l'agriculture essentiellement) ;
- Il dépend aussi de la consolidation des formes d'élevage qui ont produit et entretiennent le paysage ;
- Il est soumis à des risques de pollution (eaux usées, déchets, intrants agricoles).

La stratégie environnementale s'appuiera sur trois piliers :

- La réduction des consommations d'énergie et d'émission de GES dans l'habitat et les déplacements, mais aussi des déchets et autres polluants ;
- Une stratégie de protection des paysages et de la qualité des milieux en modernisant les services environnementaux mis en place par les acteurs publics.
- Une ambition d'être un territoire innovant en matière d'ENR.

Objectif 2.1. Réduire les consommations d'énergie et les émissions de GES dans le logement, les bâtiments publics et les mobilités

Comme ailleurs, les deux grandes sources de consommation d'énergie et d'émissions de GES sont les mobilités et l'habitat. Le PCAET de la CCHLEM souligne des potentialités importantes de réduction des consommations et des émissions à l'horizon 2050 :

- Dans le secteur du logement, réduction de 46% des consommations et de 66% des émissions en équivalent CO2.

- Dans le secteur des mobilités, réduction de 49% des consommations et de 58% des émissions.

Par ailleurs, la CCHLEM s'est engagée dans un COT avec l'ADEME qui vise à établir un bilan de l'ensemble des impacts sur des activités humaines au sein de la communauté, ce qui permettra de compléter les objectifs du PCAET s'agissant des polluants.

Dans le domaine des mobilités, le territoire de la CCHLEM est relativement privilégié, car il est desservi par deux gares à Bellac et au Dorat, situées sur la ligne Limoges-Poitiers, (7 trains par jour pour 45 mn de trajet), plus l'accès à la gare de La Souterraine, située sur la ligne POLT (15 trains par jour pour Limoges, entre 34 et 44 mn de trajet). Par ailleurs, près de 75% des actifs vivent et travaillent dans le territoire de la Communauté.

La question des mobilités doit donc être traitée dans une double dimension :

- Celle du rapport à l'extérieur (essentiellement vers Limoges) qui suppose une amélioration des fréquences sur la ligne Poitiers-Limoges et le développement du covoiturage domicile-travail.
- Celle des mobilités internes importantes, liées au travail, aux études, à la consommation et aux loisirs pour lesquelles doit être accompli un important effort de décarbonation.

Les enjeux de l'habitat sont liés à la structure et à la morphologie du parc : essentiellement composée de maisons individuelles (90% du parc), anciennes dont 60% sont considérées comme des passoires thermiques ; 25 % des ménages seraient, selon la DREAL Aquitaine en situation de précarité énergétique.

Le CCHLEM prend appui sur le CRTE pour amorcer la trajectoire qui permettra de transformer ces potentialités en objectifs stratégiques, dans ces deux domaines-clé.

Objectif 2.2. Modernisation des services et réseaux environnementaux communaux et communautaires (déchets, eau et assainissement...)

Les services collectifs à l'environnement (eau, assainissement, déchets) sont un puissant outil de qualité de vie et de protection des milieux. La modernisation de ces infrastructures joue donc sur ces deux registres, en direction des habitants et des entreprises d'une part, en direction des milieux naturels d'autre part.

Simultanément, la CCHLEM entend se doter d'une charte du paysage, qui servira de guide pour les divers usages du sol, et notamment pour la mise en œuvre de la stratégie de production d'énergie. Enfin, elle participe, au sein du Pays Haut Limousin au programme alimentaire territorial.

Objectif 2.3. Contribuer au développement des ENR dans le but de créer des produits et services à haute valeur ajoutée

Le territoire de la CCHLEM présente un potentiel important de production d'ENR, du fait de sa morphologie, des expositions au soleil et du régime des vents. Les communes et les propriétaires sont sollicités par divers opérateurs d'énergie en raison de cette position privilégiée. La CCHLEM entend prendre l'initiative, avec les communes, d'une régulation de l'implantation de ce type d'installation, de façon à en limiter l'impact sur les paysages. La Communauté sera attentive aux différents projets, notamment par rapport aux orientations des PLUI.

En revanche, la CCHLEM, en lien avec la Région Nouvelle Aquitaine, souhaite pouvoir contribuer de manière active au développement de la filière hydrogène pour les mobilités. Une réflexion est en cours, pour définir les modalités de cette participation.

Orientation 3 : Construire un environnement d'équipements et de services propice au développement des activités, des entreprises et de l'emploi.

La situation économique de la CCHLEM paraît équilibrée : autant d'emplois que d'actifs et des entreprises plutôt stables. Ces équilibres n'empêchent pas des interdépendances croissantes avec des polarités extérieures (La Souterraine, Limoges, Saint-Junien) : près d'un tiers des actifs travaillent à l'extérieur du territoire et près d'un quart des emplois sont occupés par des actifs extérieurs au territoire.

Le territoire a été un pôle d'emploi important jusqu'aux années 2010, offrant plus d'emplois que d'actifs occupés (ce qui est encore le cas en 2017). Cette position s'est dégradée à partir de 2009-2010, sous l'effet de la crise économique, mais aussi, en partie par le déficit d'actifs dans le territoire et les difficultés de recrutement que cela entraîne.

Aujourd'hui, en termes quantitatifs, on parvient à un quasi-équilibre entre les actifs ayant un emploi résidant dans le territoire et les emplois présents. L'équilibre se reflète aussi dans les catégories sociales : on note une bonne adéquation entre le profil des actifs et celui des emplois. Le déficit en cadres résidents est compensé par l'appel à des compétences extérieures.

La CCHLEM ne souhaite pas entrer dans un modèle concurrentiel de développement économique, mais vise plutôt à ancrer les actifs et les activités dans le territoire, à faire en sorte qu'ils s'y sentent bien et qu'ils y trouvent les services et les infrastructures propice à leur croissance et à leur confort au travail. Cet environnement favorable au développement des activités s'appuie aussi sur les atouts du territoire : les productions agricoles et alimentaires et les paysages pour les loisirs et le tourisme.

Objectif 3.1. Créer un contexte favorable au développement des activités et des entreprises

Le rapport salaire/coût de la vie en Haute-Vienne n'est pas compétitif par rapport à d'autres territoires. Il convient donc de développer une offre supplémentaire, de façon à rendre le territoire attractif pour des actifs et les entreprises.

D'où un objectif de développement des services offerts aux activités et aux entreprises dans les zones d'activités économiques : restauration, conciergerie, blanchisserie, éventuellement garde d'enfants.

Cet objectif peut s'appuyer sur des initiatives associatives et des démarches d'insertion sociale et professionnelles, telles que menées par l'association REMPART.

En parallèle, le CCHLEM et les communes mettent en œuvre des actions destinées à stimuler les activités commerciales et agricoles.

Objectif 3.2. Création d'infrastructures et d'équipements pour le développement de l'agriculture et du commerce

Cet objectif participe à la revitalisation des centres des villes et des bourgs, pour créer un environnement attractif pour les actifs et ainsi faciliter le recrutement des entreprises. Il vise aussi à valoriser la production agricole et stimuler les activités commerciales.

L'accompagnement de projets tels que des espaces de vente directe entre producteurs et consommateurs, la redynamisation des marchés locaux par de nouveaux aménagements, ou encore la création d'ateliers destinés à la transformation alimentaire concourent à la mise en œuvre d'un Projet Alimentaire Territoriale visant à renforcer l'écosystème économique local.

Objectif 3.3. Développement d'une stratégie touristique qui s'appuie sur les qualités du territoire

Le territoire de la CCHLeM bénéficie d'un grand nombre de sites remarquables et attractifs. Cependant, les acteurs du territoire sont conscients que la qualité du patrimoine ou la beauté des paysages ne constitue pas un avantage compétitif ; nombreux sont les territoires français qui peuvent se prévaloir de telles qualités. D'autant que le territoire manque d'équipements d'hébergements (peu d'hôtels, recul des places de camping) : il s'agit d'un territoire de passage plus que de séjour...

C'est pourquoi l'option prise par la CCHLeM n'est pas de définir une stratégie touristique orientée vers la fréquentation massive du territoire, mais plutôt vers une orientation « loisirs et nature », ouverte aux touristes mais aussi (et surtout) aux résidents et aux salariés présents dans le territoire : l'environnement et les loisirs seront une des dimensions du « bien vivre » dans le territoire, un argument en faveur de l'installation autant que de la fréquentation touristique au sens classique